



---

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Quinzième session**

Madrid, 2-13 décembre 2019

Point 7 de l'ordre du jour

**Questions relatives au Fonds pour l'adaptation**

**Questions relatives au Fonds pour l'adaptation**

**Proposition de la Présidente**

**Projet de décision -/CMP.15**

**Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

*Rappelant* les décisions 1/CMP.3, 1/CMP.4, 2/CMP.10, 1/CMP.11, 2/CMP.12, 1/CMP.13 et 1/CMP.14,

*Rappelant également* la décision 13/CMA.1,

1. *Prend acte* du rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation et des informations qui y figurent<sup>1</sup> ;

2. *Prend note* des informations, mesures et décisions ci-après relatives au Conseil du Fonds pour l'adaptation, telles qu'elles ressortent du rapport mentionné au paragraphe 1 ci-dessus :

a) L'accréditation de 31 entités d'exécution nationales ayant directement accès aux ressources du Fonds pour l'adaptation au 11 octobre 2019 ;

b) Le montant cumulé des approbations de projets et de programmes qui, au 11 octobre 2019, s'élevait à 720 millions de dollars des États-Unis ;

c) Le montant des fonds disponibles pour de nouvelles approbations de financement, s'élevant à 112,5 millions de dollars au 11 octobre 2019 ;

d) La valeur des projets et des programmes en préparation, estimée à plus de 248,8 millions de dollars au 30 septembre 2019 ;

e) L'approbation de décisions de financement de dons pour le développement de la capacité d'accès direct se chiffrant à 167 110 dollars, dont 99 910 dollars au titre de la coopération Sud-Sud et 67 200 dollars au titre de l'assistance technique concernant la

---

<sup>1</sup> FCCC/KP/CMP/2019/4 – FCCC/PA/CMA/2019/2 et Add.1.



politique relative aux garanties sociales et environnementales et la politique visant à intégrer les questions de genre ;

f) Les recettes cumulées du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation, soit 887,1 millions de dollars au 30 juin 2019, dont 201,4 millions de dollars provenant de la monétisation d'unités de réduction certifiée des émissions, 657,9 millions de dollars de contributions additionnelles et 27,8 millions de dollars du revenu des placements du solde du Fonds d'affectation spéciale ;

g) Les activités mises en œuvre dans le cadre de la première stratégie à moyen terme du Fonds pour 2018-2022, dont le lancement de nouveaux guichets de financement pour l'innovation, l'apprentissage et l'extension des projets, une bourse nationale organisée au Chili par l'entité d'exécution nationale (l'Agence chilienne de coopération internationale pour le développement) et la facilitation de la première réunion indépendante du réseau de praticiens des entités à accès direct en partenariat avec le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour les changements climatiques en Afrique de la Banque africaine de développement et l'Institut national de la biodiversité de l'Afrique du Sud ;

h) L'approbation, pour l'exercice 2019 (du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019), de 6 propositions de projet ou de programme par pays présentées par des entités d'exécution, pour un montant total de 30,9 millions de dollars, dont 3 par des entités nationales pour un montant de 13,9 millions de dollars, 1 par une entité régionale pour un montant de 2,5 millions de dollars et 2 par des entités multilatérales pour un montant de 14,5 millions de dollars ;

i) L'approbation, pour l'exercice 2020 (du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020), de 11 propositions de projet ou de programme par pays présentées par des entités d'exécution, pour un montant total de 85,2 millions de dollars, dont 1 par une entité nationale pour un montant de 0,8 million de dollars, 1 par une entité régionale pour un montant de 9,9 millions de dollars et 9 par des entités multilatérales pour un montant de 74,5 millions de dollars, ainsi que de 2 dons de faible montant pour l'innovation pour des projets soumis par des entités d'exécution nationales pour un montant de 0,5 million de dollars et d'un don pour l'extension d'un projet d'un montant de 0,1 million de dollars ;

j) L'approbation, pour l'exercice 2019 (du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019), de 5 projets régionaux (multinationaux) d'un montant total de 55,8 millions de dollars ;

k) L'approbation, pour l'exercice 2020 (du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020), de 5 projets régionaux (multinationaux) d'un montant total de 60 millions de dollars et de 2 programmes d'innovation de portée mondiale émanant d'agrégateurs, mis en œuvre par des entités d'exécution multilatérales, pour un montant de 10 millions de dollars, ainsi que la décision de fournir un financement pouvant atteindre 60 millions de dollars pour des propositions de projets et de programmes régionaux ;

3. *Se félicite* des engagements financiers et des contributions des Gouvernements allemand, espagnol, irlandais, norvégien, polonais et suisse, des gouvernements des régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale de Belgique et du gouvernement provincial du Québec en faveur du Fonds pour l'adaptation, qui équivalent à 75,4 millions de dollars ;

4. *Se félicite également* du premier engagement financier pluriannuel du Gouvernement suédois en faveur du Fonds pour l'adaptation, d'un montant équivalent à 54,2 millions de dollars, dont 13 millions au titre de la première contribution annuelle ;

5. *Renouvelle* son invitation à augmenter les ressources financières, notamment la fourniture d'un appui volontaire, venant s'ajouter à la part des fonds prélevée sur les unités de réduction certifiée des émissions, de façon à soutenir les efforts de mobilisation de ressources du Conseil du Fonds pour l'adaptation, en vue de renforcer le Fonds<sup>2</sup> ;

<sup>2</sup> Décisions 1/CMP.13, par. 7, et 2/CMP.14, par. 7.

6. *Adopte* les règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur provisoire du Fonds, modifiées et reformulées<sup>3</sup> ;

7. *Adopte également* le mémorandum d'accord modifié et reformulé entre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial concernant les services de secrétariat à fournir au Conseil du Fonds pour l'adaptation<sup>4</sup>.

---

---

<sup>3</sup> Annexe I de l'additif au rapport de 2019 du Conseil du Fonds pour l'adaptation (FCCC/KP/CMP/2019/4/Add.1 – FCCC/PA/CMA/2019/2/Add.1, annexe).

<sup>4</sup> Annexe III de l'additif au rapport de 2019 du Conseil du Fonds pour l'adaptation (FCCC/KP/CMP/2019/4/Add.1 – FCCC/PA/CMA/2019/2/Add.1, annexe).